

Conseil d'Administration Procès-verbal Séance du 28 janvier 2022

Le conseil d'administration du Crous de Corse s'est réuni le 28 janvier 2022 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de la Région Académique de Corse.
La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation des représentants étudiants nouvellement élus**
- 2) Approbation du PV du CA du 15 décembre 2021**
- 3) Election du Vice-Président Etudiant**
- 4) Renouvellement des différentes commissions**
- 5) Questions diverses**

Le Recteur ouvre la séance à 10H45. Il constate que le quorum est atteint avec 17 administrateurs présents. 3 pouvoirs sont comptabilisés :

- Madame Camugli Sylvie – pouvoir à Madame Gallucci
- Madame Franceschini Christiane – pouvoir à Madame Gallucci
- Monsieur Arrighi Lisandru – pouvoir à Mademoiselle Piferini Anna-Maria

Le nombre de voix pour les différentes questions est donc arrêté à 20.

Il présente ses vœux à l'ensemble des administrateurs et se dit honoré de présider son premier conseil d'administration du Crous.

Il rappelle les éléments fondamentaux que sont les aides financières, l'accompagnement et l'égalité des chances et salue le travail remarquable accompli envers les étudiants en précarité.

Le Directeur Général demande aux administrateurs si les documents ont bien été réceptionnés. Dans l'affirmative, M. le Recteur indique que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer. Il remercie les administrateurs pour leur présence.

Le Directeur Général informe les administrateurs de quelques modifications apportées sur l'ordre du jour. Concernant les conventions de l'Université de Corse, il informe les administrateurs que seules 4 conventions seront votées. Celle concernant le logement sera présentée lors de la séance du 7 mars prochain.

Concernant l'élection du nouveau Vice-Président Etudiant, il demande aux administrateurs en visioconférence de bien vouloir transmettre leurs choix de vote sur l'adresse mail du Directeur Général.

1- Installation des représentants étudiants nouvellement élus

Le Directeur Général présente les 7 élus titulaires et leurs suppléants ainsi que les personnalités nouvellement nommées. Ce point ne requiert pas de vote.

2- Approbation du PV du CA du 15 décembre 2021

Le procès-verbal a été transmis comme l'ensemble des documents de séance, par voie dématérialisée. Chaque administrateur en a été destinataire.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le procès-verbal au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Le PV du CA du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

3- Election du Vice-Président Etudiant

Le Recteur invite les deux candidats en lice à se présenter.

Le Directeur rappelle aux administrateurs qu'un document leur a été transmis, celui-ci présentant la fonction de Vice-Président Etudiant du Crous.

Il revient sur la fonction et les engagements que le VPE devra assumer. Il aura, en cas de besoin, la possibilité de remplacer le Recteur en cas d'empêchement lors des séances du conseil d'administration. Il participera aux différentes commissions des marchés et d'action sociale et présidera la commission CultureAction.

Il sera impliqué dans la vie du Crous et sera le porte-parole de l'ensemble des étudiants.

Le Directeur Général revient sur l'action du VPE précédent et salue à nouveau l'implication et la disponibilité dont celui-ci a su faire preuve tout au long de son mandat.

Le Recteur invite Mademoiselle Anna-Maria Piferini, candidate du syndicat Cunsulta di a Ghjuventù Corsa, étudiante en Master 1 de Droit des Collectivités Territoriale à se présenter.

Le Recteur la remercie et cède la parole au deuxième candidat, Monsieur Armand Occhiolini, du syndicat Ghjuventù Paolina.

Après les deux présentations, le Directeur Général invite les administrateurs à voter.

Le Recteur et le représentant du SGAC de Corse du Sud, Monsieur Stephan Soubranne ne prennent pas part au vote.

Le nombre de votants est donc de 18.

Après décompte des suffrages, les résultats obtenus sont :

- Monsieur Armand Occhiolini : 10 voix
- Mademoiselle Anna-Maria Piferini : 8 voix

Le Recteur proclame Monsieur Armand Occhiolini Vice-Président Etudiant et salue la candidature de Mademoiselle Anna-Maria Piferini.

Monsieur Armand Occhiolini remercie les administrateurs. Il les assure de sa volonté d'apprendre et de travailler aux côtés du Crous et de l'ensemble de la communauté universitaire.

Ce point ne requiert pas de vote mais fera l'objet d'une délibération.

4- Renouvellement des différentes commissions

Différentes commissions existent au sein du Crous.

Suite aux élections des représentants étudiants au CA du Crous du 10 décembre 2021 et à la désignation des personnalités proposées par les syndicats étudiants, les administrateurs doivent être installés au sein des différentes commissions. Les commissions requièrent chacune un vote.

Commission d'action sociale des personnels :

Le Directeur Général fait lecture de la composition de la commission.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la composition de la commission d'action sociale des personnels au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La commission est adoptée à l'unanimité

Commission des marchés :

Le Directeur Général fait lecture de la composition de la commission.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la composition de la commission des marchés au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La commission est adoptée à l'unanimité

Commission des aides spécifiques :

Le Directeur Général fait lecture de la composition de la commission.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la composition de la commission des aides spécifiques au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La commission est adoptée à l'unanimité

Commission Culture-Actions :

Le Directeur Général fait lecture de la composition de la commission.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la composition de la commission Culture-Actions au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La commission est adoptée à l'unanimité

5- Questions diverses

Le Directeur Général explique que 4 conventions seront soumises à l'approbation des administrateurs. Elles seront co-signées avec l'Université de Corse. La convention préalablement proposée pour le logement sera soumise à approbation lors de la séance du CA du 7 mars prochain.

Convention cadre :

Le Directeur Général fait lecture de ladite convention.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la convention au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

Convention pour l'accompagnement social et santé des étudiants :

Le Directeur Général fait lecture de ladite convention.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la convention au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

Convention pour la vie étudiante et de campus :

Le Directeur Général fait lecture de ladite convention.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la convention au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

Convention pour la carte multiservices (IZLY) :

Le Directeur Général fait lecture de ladite convention.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet la convention au vote.

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La convention est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Recteur remercie les administrateurs.

La séance est levée à 12H30.

Décisions	Pour	Contre	Abstentions	Observations
1-Installation des représentants étudiants nouvellement élus				Pas de vote
2-Approbation du PV du CA du 15 décembre 2021	20	0	0	Pas d'observations - Unanimité
3-Election du VPE				Délibération
4-Renouvellement des différentes commissions				
-Commission action sociale des personnels	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Commission des marchés	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Commission des aides spécifiques	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Commission Culture-Actions	20	0	0	Pas d'observations - Unanimité
5-Conventions				
-Convention cadre	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Convention pour l'accompagnement social et la santé	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Convention pour la vie étudiante et de campus	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité
-Convention pour la carte multiservices	20	0	0	Pas d'observations – Unanimité

Fait à Corte, le 8 février 2022



Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI